



Indemnisation suite à des cambriolages

Par **Leylaa**, le **07/02/2019** à **11:17**

Bonjour
Je souhaiterais savoir si la compagnie d'assurance a le droit de modifier le chiffrage d'une indemnisation, indemnisation évaluée par 2 experts mandaté par cette même compagnie.
Suite aux 3 cambriolages de mon garage, un expert est intervenu à mon domicile pour évaluer les dégâts et l'indemnisation. Ça fait un mois depuis que l'expert et l'assurance refuse de m'indemniser, car ils reutudient et rechiffres a nouveaux l'indemnisation.
Ce travail n'est il pas celui de l'expert qu'ils ont mandaté ? Peuvent ils modifier le chiffrage ?
Merci beaucoup pour votre aide
Cordiales salutations

Par **chaber**, le **07/02/2019** à **11:42**

bonjour
3 cambriolages en combien de temps? les préjudices sont-ils importants?
Chacun des experts est-il intervenu par cambriolage?
Sinon un assureur peut très bien missionner un autre expert contestant le rapport du premier dans le but de réduire les indemnités, surtout si elles sont importantes, ou de trouver une faille dans les systèmes de protection
Un expert propose, l'assureur dispose

Par **Leylaa**, le **07/02/2019** à **14:09**

Les cambriolages ont eut lieu à 3 et 6 jours d'intervalles au mois de septembre.
Le 1er expert a évalué par téléphone le 1er cambriolage uniquement car il n'avait pas ouvert 3 dossiers.
Pour le second expert, a été mandaté à domicile pour le 1er cambriolage uniquement mais il a quand même fait un rapport sur les 3 cambriolages.
Le 1er et le 2sd

experts avaient estimé l'indemnité à plus de 1900 euros pour le 1er cambriolage uniquement dont 1200 euros justifié par factures. Or aujourd'hui l'assurance me propose une indemnité de 800 euros sans prendre en compte les 1200 euros justifiés. J'ai déjà refusé cette offre au mois d'octobre mais il me repropose la même aujourd'hui soit 4 mois plus tard. Il rechiffre encore le cas des 2 autres cambriolages.

Par **chaber**, le **07/02/2019 à 14:35**

[citation]Le 1er expert a évalué par téléphone le 1er cambriolage uniquement car il n'avait pas ouvert 3 dossiers. [/citation]par téléphone c'est un peu fantaisiste. [citation]Le 1er et le 2nd experts avaient estimé l'indemnité à plus de 1900 euros pour le 1er cambriolage uniquement dont 1200 euros justifiés par factures. Or aujourd'hui l'assurance me propose une indemnité de 800 euros sans prendre en compte les 1200 euros justifiés. [/citation]il serait intéressant pour vous répondre de connaître les rapports d'expertise

Par **Leylaa**, le **07/02/2019 à 14:55**

Justement j'ai contacté le 1er expert ce matin afin de l'obtenir mais il m'a clairement dit qu'il lui était impossible de me le communiquer car il avait un accord avec son assurance. Pour le second expert j'en ai fait la demande ce matin aussi j'attends une réponse de leur part. Ce qui me gêne est la sous-estimation de son montant malgré les factures. Je pense donc refuser pour la seconde fois leur indemnisation de 811 euros en leur adressant un courrier recommandé avec les factures que j'ai et que je leur ai déjà transmis et dont le total est supérieur à ce qu'il me propose.